

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Actions territoriales	74

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement (RGEC) 651/2014 du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111- 4, L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'Etat,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant la stratégie culturelle régionale,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif au fonds d'acquisition de matériel,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme n°74 - Actions territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à la résidence artistique territoriale spectacle vivant, livre, arts visuels, cinéma, audiovisuel,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide régionale aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif au fonds de développement culturel territorial (FONDEC),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 attribuant une subvention de 7 340 € à l'association Collectif ICROACOA à Montaigu (85) au titre du Fonds d'acquisition de matériel pour l'acquisition de matériel son, lumière, électrique et structure scénique,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 adoptant les modifications au règlement d'intervention relatif à l'aide à la mobilité,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 attribuant une subvention de 4 000 € à l'association Festival de Mapping de Nantes (44) au titre des pratiques innovantes en matière de médiation culturelles pour le projet « Mini-Mapp »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 15 novembre 2019 approuvant la convention relative au subventionnement 2020 avec l'association le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 février 2020 approuvant l'avenant relatif à une aide au projet du « Forum Entreprendre dans la Culture en Pays de la Loire » porté par le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 attribuant une subvention de 2 100 € à l'association Les Donneurs de voix à Nantes (44) au titre de leurs actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle pour le projet « Bibliothèque sonore »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 29 mai 2020 attribuant une subvention de 2 000 € à l'Association Les Italiennes de Clisson à Clisson (44) au titre du Fonds de développement culturel territorial (FONDEC) pour le Festival Les Italiennes de Clisson 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

un montant global de subvention forfaitaires de 64 300 € en faveur de onze projets présentés en annexe 1.2 au titre des Résidences artistiques territoriales ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 64 300 € ;

REJETTE

les deux projets présentés en annexe 1.2 au titre au titre des Résidences artistiques territoriales ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 € dédiée aux dépenses relatives aux actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle,

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 49 000 € en faveur de six projets tels que présentés en annexe 2.2.1 au titre des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 49 000 € ;

REJETTE

le projet présenté en annexe 2.1.1 au titre des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle;

APPROUVE

les termes de la convention 2020 avec l'association Tissé Métisse à Nantes présentée en annexe 2.2.1-1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

la modification de l'objet subventionné, lors de la Commission permanente du 14 février 2020, portant sur l'action 2020 et non 2019 du projet « Bibliothèque sonore » et afin de permettre à l'association Les Donneurs de Voix de bénéficier du versement intégral de la subvention régionale de 2 100 € sur présentation de bilans (opération : 2020-01021) ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 13 000 € en faveur des quatre projets présentés en annexe 2.2.2 au titre des pratiques innovantes en matière de médiation culturelle ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 13 000 € ;

REJETTE

les deux projets présentés en annexe 2.2.2 au titre des pratiques innovantes en matière de médiation culturelle ;

AUTORISE

le versement à titre exceptionnel d'un acompte de 75 % de la subvention de 4 000 € attribuée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019 en faveur de l'association Festival de Mapping de Nantes pour le projet « Mini-Mapp » (opération : 2019-1443-00). Le solde sera versé au vu d'un bilan technique et financier de l'action ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions de 5 920 € en faveur du projet tel que présenté en annexe 2.3.1 au titre du Fonds d'acquisition de matériel ;

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante de 5 920 € ;

REJETTE

le projet présenté en annexe 2.3.1 au titre du Fonds d'acquisition de matériel ;

AUTORISE

la prolongation d'un an, soit jusqu'au 28 février 2023, du délai de validité de la subvention de 7 340 € accordée à l'association Collectif ICROACOA à Montaigu (85) pour l'acquisition de matériel son, lumière, électrique et structure scénique (opération : 2019-498) ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 152 500 € en faveur de onze projets tels que présentés en annexe 3.1 au titre du Fonds de développement culturel territorial ;

AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 152 500 € ;

REJETTE

les deux projets présentés en annexe 3.1 au titre du Fonds de développement culturel territorial ;

APPROUVE

les termes de la convention avec l'association Pick Up Production à Nantes pour le projet "Ouvrir l'Horizon" présentée en annexe 3.1-1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

les termes de la convention avec l'association Musique sacrée à la Cathédrale de Nantes pour le projet de concerts exceptionnels pour la reconstruction de l'orgue de la Cathédrale de Nantes présentée en annexe 3.1-2 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

APPROUVE

la dérogation au règlement d'intervention du Fonds de développement culturel territorial en versant une aide supérieure à 30% du montant global du projet de concerts exceptionnels pour la reconstruction de l'orgue de la cathédrale de Nantes conformément à la convention présentée en annexe 3.1-2 ;

APPROUVE

le maintien de la subvention de 2 000 € accordée au Festival Les Italiennes de Clisson 2020 en faveur de l'Association Les Italiennes de Clisson à Clisson (44) lors de la Commission permanente du 29 mai 2020 pour la reporter sur l'édition 2021 de cette même opération (opération : 2020-4501) ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 25 000 € en faveur de sept projets présentés en annexe 3.2 au titre de l'aide à la mobilité ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 25 000 € ;

REJETTE

les deux projets présentés en annexe 3.2 au titre de l'aide à la mobilité ;

ATTRIBUE

un montant de subvention complémentaire et forfaitaire de 3 000 € en faveur de l'association Pôle de Coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire à Nantes (44) pour prendre en compte les frais supplémentaires du Forum Entreprendre dans la Culture en Pays de la Loire 2020 et le prix du lauréat de concours de Pitches 2020 (opération : 2020-651-00) ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 3 000 € ;

APPROUVE

les termes de l'avenant d'aide complémentaire avec l'association Pôle de Coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire à Nantes présenté en annexe 3.4 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AUTORISE

pour l'ensemble des subventions intervenant en dehors de tout règlement d'intervention présentées dans ce rapport, le caractère forfaitaire de ces aides ;

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs